

Catherine Neveu

# LES COMITÉS DE QUARTIER DE ROUBAIX AUX PRISES AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

UN EXEMPLE D'ASSOCIATIONS PHAGOCYTÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

**D**évelopper la citoyenneté; ou la reconquérir, la faire vivre, la revitaliser... Cet objectif central des politiques publiques urbaines a été décliné sur tous les tons, mis en exergue des multiples opérations de rénovation, réhabilitation, requalification qui se sont déployées depuis maintenant plus de deux décennies dans les quartiers dits « en difficulté ». La citoyenneté, mot magique et incantatoire, sésame vers une cité pacifiée, renouvelée. On pourrait à loisir poursuivre l'énumération des multiples usages qui ont été faits de ce terme, de la myriade d'initiatives auxquelles il fut associé. Il ne s'agira pourtant pas ici de décliner ces usages, de dresser une typologie des mille et une manières dont la citoyenneté fut, et est encore, convoquée comme un label venant garantir le caractère démocratique, innovant ou socialement utile de tel ou tel projet. La lecture des multiples documents officiels produits par les ministères, les municipalités ou les associations, ou celle des ouvrages ou articles de recherche, dessine un paysage contrasté, dans lequel la rhétorique obligée côtoie l'innovation réelle (voir entre autres Blondiaux, 1999; Lorcerie, 1995; Mazet, 1993; Craps-Curapp, 1999). Alors même que le « développement de la citoyenneté » devrait constituer le cœur des relations entre associations et responsables municipaux, les modalités de fonctionnement des comités de quartier à Roubaix paraissent limiter singulièrement l'accès à l'espace public des membres des associations. Un examen attentif de certains modes de fonctionnement permettra de s'interroger sur la question essentielle de l'autonomie du monde associatif, ou plus largement de la « société civile », vis-à-vis de la « commande publique ». Quelles sont les conditions d'accès à un (ou plutôt des) espace(s) public(s) permettant l'expression effective d'une citoyenneté?

## Une participation instituée par la municipalité

Roubaix présente une série de caractéristiques qui font de cette ville un espace particulièrement intéressant pour saisir les effets de la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'accès des habitants à l'espace public. Tout d'abord, l'existence de structures devant favoriser la participation des habitants y est un fait ancien et durable : les comités de quartier roubaisiens (une quinzaine) existent aujourd'hui depuis plus de 20 ans. Lancés à la fin des années soixante-dix dans la grande vague des GAM (Groupes d'action municipale) et du développement de la démocratie participative, ils avaient été précédés par un illustre ancêtre : l'APU (Atelier populaire d'urbanisme) de l'Alma-Gare. Par ailleurs, et contrairement au cas général, où seuls quelques quartiers ou cités d'une ville sont concernés par la politique de la ville, ce furent jusqu'à 70 % du territoire roubaisien qui bénéficièrent des procédures DSQ puis DSU (développement social des quartiers et développement social urbain); si les problèmes de dégradation urbaine, tant du patrimoine bâti que des conditions socio-économiques des habitants, peuvent en partie expliquer cette extension, la personnalité d'André Diligent qui fut longtemps sénateur-maire (CDS) de cette ville et son rôle prépondérant dans la définition même de la politique de la ville au niveau national jouèrent également un rôle central.

Voilà donc une ville où la conjugaison d'une vie associative florissante et d'un déploiement ample de la politique de la ville aurait pu présenter les conditions idéales pour que l'accès de ses habitants à un espace public se fasse. Or il s'avère que cette configuration

*Les Annales de la Recherche Urbaine n° 89, 0180-930-VI-01/89/p. 79-85 © METL.*



Réunion de comité  
de rédaction  
du comité de quartier  
Moulin Potellerie.

semble avoir au contraire rendu particulièrement problématique le développement de cette citoyenneté, d'une part en transformant très largement les associations en simples prestataires de services, et d'autre part en éludant la question pourtant centrale de la finalité et du sens de l'action.

Lancés en 1978 par l'adjoint aux quartiers de l'équipe municipale d'Union de la Gauche fraîchement élu, les comités de quartier roubaisiens ont progressivement bénéficié d'une multitude de financements publics leur permettant dès le milieu des années quatre-vingt d'avoir des locaux et un permanent-habitants à mi-temps. Plus encore, la municipalité, dirigée à partir de 1983 par André Diligent, s'engage en 1989 à reconnaître ces structures comme des partenaires privilégiés, notamment par la signature d'une Charte : « La Ville de Roubaix s'engage à reconnaître les comités de quartier comme partenaires associés à la gestion de la vie quotidienne des quartiers. Le comité de quartier, lieu d'expression des populations et de la citoyenneté au quotidien, rassemble les divers groupes d'intérêt d'un quartier (habitants, associations). Interlocuteur privilégié de la municipalité, il reçoit une subvention annuelle de fonctionnement lui permettant de jouer son rôle » (conseil municipal du 3 mars 1989). Outre le financement, cette Charte prévoit la mise en place d'une structure de concertation entre municipalité et comités, structure devant également s'assurer du respect de la Charte par les différents partenaires<sup>1</sup>.

## Des permanents-habitants instrumentalisés

Dès lors que l'on commence à fréquenter les réunions de tel ou tel comité de quartier roubaisien, on est très rapidement frappé par la place qu'y occupe la gestion des très nombreuses actions publiques de lutte contre l'exclusion ; comme le constate un permanent-habitants : « les questions qu'on soulève (en réunion), ce sont des questions administratives, on est pris par les fiches, on est pris par la CAF, les problèmes de la CAF, donc tout le temps qu'on passe à ça, on ne peut pas le passer à autre chose. (...) On est pris par des procédures constantes, on se dit « est-ce qu'il faut le faire ? », mais on continue à le faire. On se dit zut, ça y est, on part là-dedans et pendant ce temps-là au détriment, je le dis, ça me peine, au détriment de la réflexion, de rencontrer les gens, de créer des liens, des relations entre les gens » (entretien, 1996). Constitution de dossiers de financements, compte-rendu et préparation des multiples réunions de concertation avec leurs partenaires publics, la quasi-totalité des réunions mensuelles des comités de quartier est occupée par cette gestion du « partenariat », qui plus est dans des termes purement

1. L'ensemble de la recherche réalisée à Roubaix est retracé dans un ouvrage à paraître en 2001 : Neveu Catherine, *Citoyens, habitants et jeunes. Citoyenneté et espace public dans une ville du Nord*.

techniques, c'est à dire sans que soit soulevée la question même de la pertinence de s'associer à telle ou telle procédure, programme ou rencontre. Le premier effet d'une telle pratique est de limiter singulièrement l'espace disponible pour parler d'autre chose, pour permettre aux résidents d'un quartier de débattre des questions qui les touchent ou les intéressent, faire part de leurs préoccupations dans un espace collectif de discussions et de débat; il s'agit pourtant là d'une des fonctions importantes attribuées par leurs membres aux comités de quartier, fonction qu'il regrettent de ne pas pouvoir réellement mettre en œuvre, si ce n'est dans l'une ou l'autre des rencontres qu'ils organisent parfois.

Deuxième effet, lié au premier, de cette omniprésence des procédures des politiques publiques, les membres des comités de quartier finissent par être plus connus de leurs partenaires institutionnels que des habitants eux-mêmes; ainsi à la question de savoir s'il est reconnu dans la rue par les habitants du quartier comme étant le permanent-habitants du comité de quartier, celui-ci répond : « Non! Alors les personnes qui fréquentent régulièrement le comité de quartier, il n'y a pas de problèmes. Certaines structures de jeunes me connaissent aussi parce que c'est moi qui m'occupe de la gestion du planning (de la salle de sports co-gérée du quartier). Et puis les gens en mairie, les gens de la mairie commencent à bien me connaître. Sinon, les habitants, c'est vrai... on voit beaucoup d'habitants qui ne connaissent même pas le comité de quartier » (entretien, 1994). Situation paradoxale, quand on sait que la création et le financement de postes de permanent-habitants avaient été demandés dès le début des années quatre-vingt afin de permettre, entre autres, une meilleure implantation des comités dans leurs quartiers et une plus grande disponibilité vis à vis de leurs habitants.

Mais le troisième effet repérable de cette inscription quasi-exclusive des comités de quartier dans la gestion des politiques publiques est sans doute le plus redoutable, en ce qu'il remet en cause le fait même que ces comités puissent être des lieux où une citoyenneté dynamique puisse se développer. Dans cette situation en effet, c'est la finalité même des actions proposées qui en vient à être mise sous le boisseau, alors même que comme le font remarquer N. Murard et al. : « la participation des habitants restera un leurre tant que la concertation se réduira à une interrogation sur les modalités de la réhabilitation/.../ sans toucher à ses finalités » (Murard et al., 1995).

## Des référents aux territoires d'action imposés

L'analyse d'une initiative exemplaire permet d'illustrer une telle absence de débat sur ces fameuses « finalités », bref sur le sens même de l'action de ces institu-

tions. En 1996, l'AIR<sup>2</sup> propose la création de postes de « référents RMI ». Il s'agit pour elle « d'aider les allocataires RMI à s'insérer socialement par le biais des actions collectives », tout en permettant à la fois de créer des emplois pour des habitants et de toucher un public hors d'atteinte des circuits classiques de l'aide sociale. Le référent RMI doit alors être un habitant du quartier, cette qualité devant lui permettre d'une part, du fait de son ancrage local, de repérer des allocataires potentiels trop exclus pour être connus des travailleurs sociaux; et d'autre part de garantir leur insertion dans des « dynamiques collectives » grâce au lien avec les actions des comités de quartier. La demande de création de ces postes de référents RMI s'inscrit donc clairement dans une conception qui, au-delà des modalités d'une mise en œuvre efficace de la politique du RMI (toucher le plus grand nombre possible de personnes susceptibles d'accéder à cette procédure), propose une réflexion sur son sens et sa finalité. En proposant une initiative inscrivant d'emblée ces allocataires dans des dynamiques collectives, les membres de l'AIR et des comités de quartier remettent en cause une vision purement individualisée de l'aide sociale, et insistent sur la nécessité de l'action collective des habitants eux-mêmes pour « créer » de l'insertion.

Après des mois d'âpres négociations, l'AIR finit donc, en 1996, par être agréée comme organisme instructeur des demandes de RMI et obtient la création de trois postes de référents RMI. Au regard de la conception qui vient d'être évoquée, l'AIR souhaitait que ces référents interviennent sur trois quartiers roubaisiens où des dynamiques collectives existaient déjà et où les comités de quartier avaient entamé une réflexion sur la question de l'emploi; mais le financeur, par l'intermédiaire de la CLI, et se basant sur les chiffres officiels du chômage, opte pour d'autres implantations. La logique d'action collective et de proximité du terrain, au fondement de la demande de l'AIR et de la sélection des quartiers d'intervention, est donc d'emblée remplacée par une logique institutionnelle basée sur des éléments chiffrés « objectifs ». Tirant le bilan de cette action après un an de fonctionnement, le chargé de mission Action sociale collective de l'AIR s'interroge alors : « donc les référentes-accompagnatrices actuelles/.../ ne sont pas habitants (des) quartiers. Ce fait soulève la question du rapport AIR/financeur : l'AIR pourrait réfléchir au niveau auquel elle est prête à faire des concessions sans y perdre son âme » (AIR, Action collective d'insertion, bilan intermédiaire et prospectives 96-97, AG du 16 décembre 1996). A ses yeux, la demande de la CLI,

2. Association Inter-quartiers de Roubaix, structure regroupant la quasi-totalité des comités de quartier roubaisiens, jouant à la fois un rôle de « fédération » de ces derniers et d'interlocuteur privilégié auprès des partenaires institutionnels.

de fait plutôt sa commande, aurait été « contraire à nos principes », et le bilan de cette expérience soulève la question plus générale de la transformation des associations en opérateurs des politiques publiques notamment du fait de : « L'importance de fixer des objectifs clairs et qui puissent, qui plus est, être évalués, (ce qui) accentue énormément la place donnée à la mesure des



Visite d'un espace à aménager avec le permanent habitant, le secrétaire de mairie de quartier, le président du comité de quartier et un habitant au Pile.

performances et au contrôle des résultats » (Tonkiss et Passey, 1999). La CLI ne reconduira d'ailleurs pas l'expérience, estimant insuffisant le nombre de contrats d'insertion conclus par les référents RMI. Si l'originalité de la démarche d'action sociale de l'AIR est annihilée du fait des contraintes imposées par le financeur, les militants des comités de quartier doivent-ils accepter ces contraintes, au nom de la création de quelques emplois, ou les refuser au nom de la sauvegarde de leur « âme » ?

## L'invisibilisation de l'action associative

Un tel dilemme est repérable dans de multiples autres processus à l'œuvre à Roubaix. Sans que l'on ait ici l'espace de les explorer plus avant, on peut cependant indiquer qu'un des problèmes principaux de la transformation du monde associatif en prestataires de services, outre la faiblesse, voire l'absence complète, du débat sur les finalités et le sens des actions engagées<sup>3</sup>, est l'invisibilisation progressive de l'action associative, l'indistinction généralisée non seulement des « objets » produits par celle-ci et par les institutions, mais des modes mêmes de production de ces objets. L'absence d'autonomie des associations ainsi organisée ne permet plus à celles-ci de fonctionner comme autant d'espaces de débat et d'inventivité pour les habitants, notamment sur des sujets autres que ceux imposés par les politiques publiques ; plus encore, le

partenariat requis n'est lui-même pas reconnu comme tel, et le rôle qu'ont pu jouer dans la création de tel ou tel équipement les comités de quartier est généralement passé sous silence. Quand bien même ces structures peuvent contribuer à des transformations réelles de la vie quotidienne des habitants, les objets produits (équipement petite enfance, salle de sports...) ne se distinguant en rien de ce que les pouvoirs publics devraient « normalement » produire, elles n'apparaissent pas aux yeux des habitants comme des espaces autonomes et originaux, mais comme un énième fournisseur de service.

Cette indistinction généralisée, cette confusion importante quant au rôle de chacun (comités de quartier et municipalité), est d'autant plus grande que les autorités publiques ne paraissent pas concevoir un autre rôle pour les associations de quartier que celui de prestataires de service, voire de formateurs peu onéreux pour leur futur personnel : « Nous avons été frappés par les observations de nombre de nos interlocuteurs (...) sur la capacité des comités de quartier à accueillir en leur sein de jeunes futurs professionnels des métiers de la ville, de la communication et de l'ingénierie sociale, de leur servir de « tremplin », de « rampe de lancement », de lieu-ressources et de formation à l'ordinaire de la vie des gens (...). Incontestablement, cette fonction de vivier n'est pas « vendue » par les comités de quartier comme une parmi toutes les missions à développer » (Conseil régional Nord-Pas de Calais, 1997). La naïveté de ce constat d'une « fonction de vivier » qui ne soit pas « vendue » par les comités de quartier est révélatrice ; en effet, quand on discute avec les membres de ces associations, la « fuite des cerveaux » dont ils estiment être victimes est un de leur principaux regrets, l'un des plus sûrs signes, à leurs yeux, du peu d'estime dans lequel ils sont tenus. L'aspiration dans l'appareil des politiques publiques des salariés associatifs, loin d'être vécue positivement, constitue une source constante d'amertume et de découragement ; elle est perçue comme un symptôme clair du peu de considération accordée à leur travail, et à sa pérennité, par les institutions. Mission confiée aux comités de quartier ou nouvelle dénégation de leur légitimité et énième cause de leur impuissance, le hiatus semble total dans les conceptions même à l'œuvre, dans le sens et les finalités fixées à l'action collective.

3. Une telle faiblesse n'est sans doute pas intrinsèque à la conception même des politiques publiques, et tient aussi aux modalités particulières de mise en œuvre de celles-ci. Un certain nombre d'expériences peut en effet laisser penser qu'un débat de ce type est possible (Mazet, 1993). Cependant, comme on le verra plus loin, le problème reste entier quand la mise en œuvre d'une « citoyenneté active » est sans cesse requise des « habitants » (qui plus est des plus pauvres, voir Murard *et al.*) sans que jamais soit posée la question d'une remise en cause des représentations et des pratiques des élus ou des salariés des institutions (Lorcerie, 1995).

## Le droit des associations à leur propre rythme

En suivant sur la durée le travail et le fonctionnement de comités de quartier à Roubaix, en discutant avec leurs membres, ce qui finit par apparaître est le fait qu'ils ne semblent disposer d'aucun espace propre, d'aucun «ballon d'oxygène» leur permettant de mener, à leur propre rythme et sur leurs propres thèmes, un débat commun auquel puisse contribuer des habitants. Or «la formation de la volonté politique n'est pas possible si elle est soumise à l'urgence des décisions que les autorités politiques et administratives ont à prendre continuellement. L'espace public non institutionnalisé ne vit pas sous cette urgence. Son temps est celui de la délibération. Il ne peut être, sauf à s'autodétruire, ni compté, ni précipité» (Ladrière, 1992). Mais plus encore qu'une question d'urgence opposée à un temps plus long de la délibération, ce qui s'exprime au fil des entretiens avec des membres des comités de quartier, c'est l'aspiration à un espace d'initiatives et de débats qui ne se réduise pas à un face à face, qui plus est inégal et unilatéral, entre eux-mêmes et les institutions : «Pour nous aujourd'hui la démocratie participative, ce n'est pas une fabrique de relais du pouvoir, ce n'est pas une consultation où le pouvoir annonce ses projets et entend des avis dont il tiendra compte ou non, c'est un processus où les habitants ont les moyens de s'organiser pour discuter sur ce qui les concerne même si cela n'est pas à l'ordre du jour des autorités, de se saisir de la vie publique dans les formes qu'ils souhaitent y compris du conflit si cela est nécessaire, dans le respect des règles démocratiques» (délibérations du CA de l'AIR, 28 septembre 1998).

Il semble en fait qu'à Roubaix, le malentendu entre ce que les principaux partenaires de la «participation des habitants» entendent par ce terme soit complet. Du côté des comités de quartier, et malgré de très réelles difficultés à engager une «révolution culturelle» qui paraît pourtant de plus en plus nécessaire, on a longtemps fait «comme si», comme si l'association à un nombre sans cesse croissant de procédures et d'instances valait reconnaissance de la légitimité des «habitants» à s'y exprimer, comme si il y avait un accord de fond sur le sens des mots et les finalités des actions. Du côté de la municipalité, la peur du vide de partenaires (Anselme, 2000), la nécessité d'accéder à des connaissances concrètes sur les difficultés dans les quartiers, l'obligation d'inclure «les habitants» dans des politiques publiques contractuelles, ont conduit au maintien d'un certain statu-quo. Il ne lui est pas paru nécessaire, dans un récent bilan des «outils de la démocratie locale» de remettre en cause ses propres modes de fonctionnement ou ceux des autres opérateurs des politiques publiques. Ainsi, un des «points forts» de l'action des comités de quartier lui paraît être le fait que

ceux-ci soient «des interlocuteurs permanents possibles pour la Ville sur des dossiers d'aménagement pour améliorer leur adéquation avec les besoins des usagers; (...) des lieux de rencontre et de débat de proximité possibles entre élus et population au niveau quartier; (...) (qu'ils) pallient parfois aux carences d'équipements très sociaux sur le quartier (et soient) des relais de terrain» (Bilan des outils de démocratie locale, conseil d'administration du 11 février 1998, mairie de Roubaix). A l'inverse, un des «points faibles» de l'AIR serait qu'elle peut être «un lieu de contre-pouvoir pos-



Conseil d'administration de l'association interquartiers.

sible alors que la Ville est le financement essentiel du fonctionnement» (*idem*). La démocratie locale se réduirait donc, pour une Municipalité, à l'existence de relais proches du terrain pouvant renseigner sur les besoins de la population, permettre que les élus renouent contact avec celle-ci, et servir le cas échéant de béquilles aux services sociaux face aux situations de grande exclusion. Mais de là à imaginer qu'il pourrait être utile, et même de «bonne démocratie», de financer des partenaires indépendants, éventuellement contestataires, porteurs de propositions, bref d'une «participation conflictuelle»... Il y a un pas que la Ville de Roubaix ne paraît pas être prête à franchir.

## L'invasion des instances de participation par les acteurs publics

À première vue, la pérennité des comités de quartier à Roubaix, leur inscription dans une multitude d'instances de partenariat liées à la mise en œuvre des politiques publiques contractuelles, la signature d'une

Charte faisant d'eux des « partenaires privilégiés » de la municipalité, tout cela peut laisser penser qu'un ensemble de conditions sont réunies pour permettre le déploiement d'une citoyenneté active et dynamique. Les choses ne sont pas aussi simples, notamment du



Convivialité après l'assemblée générale de l'association interquartiers.

fait de la transformation de ce type d'associations en prestataires de service, dont les agendas et les actions sont très largement, voire exclusivement, soumis aux contraintes de ces politiques publiques. Certes, les opérateurs des politiques publiques ne sont pas seuls responsables de cet état de fait, et il faudrait également s'interroger sur les capacités de ce mouvement associatif à se renouveler, à évoluer, à sortir de cette « étreinte tragique » (Anselme, 2000) pour prendre en compte d'autres fractions de la population locale et d'autres modes de constitution du débat, de la revendication, de la citoyenneté<sup>4</sup>. Ainsi, la réduction d'une « fracture » révélatrice au sein du monde associatif local pourrait sans doute être un premier pas vers un dépassement d'au moins une partie des difficultés évoquées ici. En effet, deux catégories apparemment exclusives l'une de l'autre, les « habitants » et les « jeunes », inscrites dans deux types de structures associatives (les comités de quartier et les associations de jeunes), semblent structurer le paysage roubaisien. Or il apparaît assez rapidement que le terme « les jeunes » constitue un euphémisme pour désigner une fraction de la population roubaissienne : les jeunes adultes d'origine immigrée, principalement algérienne. Difficultés éprouvées, au sein des comités de quartier, par un mouvement ancré dans les luttes ouvrières et urbaines à prendre en compte les aspirations et les difficultés spécifiques de ces Roubaisiens ; effets induits de la constitution de

« publics cibles » par les politiques publiques ; difficulté plus globale de la société française et du fameux « modèle républicain » à reconnaître les phénomènes de discriminations et à admettre l'existence d'un « fait social minoritaire » en son sein ; les raisons ayant conduit à cette exclusive entre les deux « catégories indigènes » dominantes sont multiples. Pourtant, la confrontation des expériences entre ces deux « strates » associatives roubaisiennes, la mise en commun de leurs bilans et de leurs aspirations pourraient constituer un pas significatif vers l'émergence de ces « espaces publics partiels » indispensables à l'exercice d'une citoyenneté plus dynamique.

Si la balle reste largement en la matière dans le camp des militants associatifs, force est de reconnaître que les représentations à l'œuvre parmi les responsables municipaux ne contribuent pas à ce que puissent apparaître des évolutions positives. Ainsi, le « bilan des outils de démocratie locale » récemment dressé par la municipalité se limite une fois de plus à une évaluation critique de la capacité de structures comme les comités de quartier à servir ses propres objectifs de « bonne gouvernance », dans une relation unilatérale qui n'induit aucune évaluation ni du sens de cette notion de « démocratie locale », ni des représentations portées par les élus ou les techniciens de la place « des habitants » dans celle-ci, ni des procédures nécessaires pour que celles-ci évoluent. Or un certain nombre de travaux sur ces questions montrent clairement qu'il ne s'agit pas là d'un problème spécifiquement roubaisien : « Le partenariat des usagers et des institutions, désigné comme souhaitable et même nécessaire, est donc tributaire en tout premier lieu de la mise en place d'espaces et d'occasions d'apprentissage de nouveaux rôles. L'opération (de l'Université du citoyen) a offert ce genre d'espace aux habitants des quartiers populaires d'une métropole française. Là est sa réussite. Rien ne s'opposait à ce qu'elle soit investie par les agents publics aussi. Rien sauf les rôles socio-institutionnels établis, sur laquelle la nouvelle philosophie de l'action publique n'a guère de prise tant que les régulations internes aux services ne changent pas. Là est sa limite » (Lorcerie 1995). Force est de reconnaître que les appels insistants à une « (ré) éducation à la citoyenneté » paraissent ne s'adresser qu'aux « citoyens » ou « habitants », comme s'il allait de soi qu'élus et techniciens n'avaient quant à eux aucune réévaluation critique de leurs propres pratiques et représentations à verser au débat, aucune réflexion à mener quant à une modification des structures ou des modalités de l'action publique : « En général, les promoteurs de structures de

4. Et notamment « les jeunes », c'est-à-dire les jeunes adultes issus de familles immigrées, largement absents des Comités de quartier. Sur les difficultés d'accès à l'espace public de ces derniers, voir Neveu, 2001.

concertation cherchent (...) à dépassionner le débat et à éviter une politisation qu'ils jugent néfaste. Sans idéaliser le conflit, ne faut-il pas réhabiliter l'affrontement comme une modalité essentielle du débat politique? » (Blanc, 1994).

En exprimant, encore confusément certes, une réelle aspiration à disposer de ce qu'on pourrait appeler des « espaces publics partiels », ce que semblent souhaiter une partie au moins des membres des Comités de quartier roubaisiens c'est à la fois un espace de distinction, où puissent être produites des initiatives qui auraient le temps de leur déploiement, et un espace de

reconnaissance. À Roubaix, si on ne peut considérer que la profusion de procédures visant à redynamiser « la citoyenneté » ait produit strictement son contraire<sup>5</sup>, elle paraît néanmoins avoir dressé un nombre non négligeable d'obstacles sur cette voie.

**Catherine Neveu**

5. Bien que s'agissant de certaines associations dites « de jeunes », la question reste largement ouverte, voir Neveu, 2001.

## Références bibliographiques

Anselme Michel, (2000), « Institutions, associations d'habitants et espace public : la représentativité introuvable », in M. Anselme, *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Blanc Maurice, Mormont M., Rémy J., et Storrie T. (dir.), (1994), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.

Blondiaux Loïc et Levêque Sandrine, (1999), « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXe arrondissement de Paris », in Catherine Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques politiques.

Conseil régional Nord-Pas de Calais, (1997), *Les permanents-habitants et les écrivains publics*, rapport d'étape, DC2S, Mission d'Assistance Méthodologique (R.M. Royer-Vallat), décembre 1997.

CRAPS – CURAPP (dir.), (1999), *La démocratie locale. Représentation, participation, espace public*, Paris, Presses Universitaires de France.

Ladrière Paul, (1992), « Espace public et démocratie », in A. Cottereau et P. Ladrière (dir.), *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Lorcerie Françoise, (1995), « L'Université du citoyen à Marseille », *Annales de la recherche urbaine*, n° 68-69.

Mazet Pierre, (1993), « Politiques urbaines et société locale : la démocratie révélée », in S. Biarez et J.-Y. Nevers (dir.), *Gouvernement local et politiques urbaines*, Actes du Colloque International de Grenoble, 2 et 3 février 1993, CERAT.

Murard Numa (dir.), (1995), *Pauvres et citoyens? Faites vos preuves!*, rapport de recherche au FAS présenté par l'association TRASS, mai 1995.

Neveu Catherine, (1999), « La citoyenneté entre individuel et collectif. Bref portrait de » jeunes « animateurs issus de l'immigration en citoyens », *La citoyenneté : héritage ou invention? Ville-École-Intégration*, n° 118, septembre 1999.

Neveu Catherine, (2001), « L'accès à l'espace public entre politiques publiques et « dérive ethnique ». L'expérience d'associations « de jeunes » à Roubaix », in A. Vulbeau (dir.), *La jeunesse comme ressource. Expérimentations et expérience dans l'espace public*, Obvies-Èrès, Collection Questions vives sur la banlieue.

Tonkiss F. et Passey A., (1999), « Trust, confidence and voluntary organizations : between values and institutions », *Sociology*, volume 33, n° 2.

**Catherine Neveu** est anthropologue, chercheuse au LAIOS (Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales; CNRS Paris). Ses travaux portent principalement sur la citoyenneté, que ce soit au niveau local ou européen. Parmi ses publications récentes : « Quel(s) espace(s) public(s) pour « les habitants » ? Réflexions autour de l'expérience de comités de quartier à Roubaix », in CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999; *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, sous la direction de C. Neveu, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Politiques, 1999; « L'anthropologue, l'habitant et le citoyen. Citoyenneté et rapport au politique dans une ville du Nord », *Ethnologie Française*, « Les mots des institutions », XXIX, 1999/4 octobre-décembre; « L'accès à l'espace public entre politiques publiques et « dérive ethnique ». L'expérience d'associations dites « de jeunes » à Roubaix », A. Vulbeau (dir.), *La jeunesse dans l'espace public : expérimentation et expériences*, Cahiers interdisciplinaires de recherche sur les banlieues, 2001.

< catneveu@club-internet.fr >